

AR PREFECTURE	
073-200055499-20161003-DEL2016_279-DE	
Regu le 10/10/2016	

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille seize Le 03 octobre à 19h00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Étaient présents : <b>M. Jean-Luc BOCH, maire,</b> <b>MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan</b>
Nombre de conseillers : 54	<b>M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2<sup>e</sup> adjointe, M. BUTHOD</b>
En exercice : 54	<b>GARCON Freddy, 3<sup>e</sup> adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4<sup>e</sup> adjointe, M. POUSSIN Roger, 5<sup>e</sup> adjoint,</b>
Présents : 41	<b>Mme CHARRIERE Christiane, 6<sup>e</sup> adjointe, M. HANRARD Bernard, 7<sup>e</sup> adjoint, Mme HOEN Martine,</b>
Votants : 47	<b>8<sup>e</sup> adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9<sup>e</sup> adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10<sup>e</sup> adjointe,</b>
Pour 47	<b>Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Sylvie, BRUN Séverine, GIROD GEDDA Isabelle, EMPRIN</b>
Contre /	<b>Sylvie, Mme FAGGIANELLI Evelyne, FERRARI Valérie, LIZEROUX Marion, MARCHAND MAILLET</b>
Abstention /	<b>Patricia, conseillères municipales</b>
Date de convocation: 27/09/16	<b>MM. ANXIONNAZ Didier, ALLAMAND René, BLANCHET Jean-Luc, BORNAND Jérémy, BOUZON</b>
Date d'affichage : 07/10/16	<b>Charles, BROCHE Richard, COLLOMB Pascal, DANCRE Francis, GIRONDE Emmanuel,</b>
	<b>KOUMANOV Stefan, LUISET René, OUGIER Pierre, OUGIER Raphaël, OUGIER SIMONIN Joël,</b>
	<b>PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, SILVESTRE Marcel, conseillers</b>
	<b>municipaux</b>
	<b>Excusés : Mme BERARD Patricia, conseillère municipale (pouvoir à Mme BRUN Séverine), Mme</b>
	<b>MONTMAYEUR Myriam, conseillère municipale (pouvoir à Mme ASTIER Fabienne),</b>
	<b>M. TRESALLET Anthony, conseiller municipal (pouvoir à Mme FERRARI Valérie), Mme</b>
	<b>BERTRAND Chantal, conseillère municipale (pouvoir à M. PELLICIER Guy), M. OLLINET Alain,</b>
	<b>conseiller municipal (pouvoir à M. BLANCHET Jean Luc ), M. TARDY Lionel, conseiller municipal,</b>
	<b>(pouvoir à M. SILVESTRE Marcel),</b>
	<b>Absents : ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BROCHE Gaël, CLEYRAT Christian, MICHELAS</b>
	<b>Corine, MORIN Sébastien, USANNAZ Bernard conseillers municipaux</b>
	 Formant la majorité des membres en exercice
	 Mme Marion LIZEROUX est élue secrétaire de séance

Délibération n°2016-279

Objet : **Plan Gagnant : confirmation du taux à 20% de la taxe d'aménagement**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2016-275 du 10 octobre 2016 instituant la taxe d'aménagement et fixant son taux à 5% sur le territoire de la commune de La Plagne.

**CONSIDERANT** que l'article L 331-15 du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie et de réseaux, ou si la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions

**CONSIDERANT** que le secteur dit « extension de Plan Gagnant » délimité par le plan joint, et portant sur les parcelles cadastrées Section M n° 1176-1178-1181-1182-2990p-2964-2965-2968-2961-1159-1160-1158p-1183p-2962p nécessite en raison de l'importance des constructions devant s'y édifier, la réalisation d'études et d'équipements publics suivants :

- Etude par des bureaux d'étude
- Remembrement cadastral des parcelles existantes
- Recalibrage de la voie existante avec reprofilage et élargissement
- Extension et réalisation des réseaux d'eau potable, pluviales et d'assainissement
- Réseau télécommunication
- Réseau électrique
- Travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable
- Acquisition foncière nécessaire au projet d'aménagement

AR PREFECTURE

073-200055499-20161003-DEL2016\_279-DE  
Regu le 10/10/2016

Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**- DECIDE**

- D'instituer sur le secteur dénommé « Plan Gagnant extension » (délimité au plan ci-joint) un taux de 20% pour la taxe d'aménagement
- De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme à titre d'information
- D'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie de Macot la Plagne

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH





Echelle : 1/1000 ème